

**CÉRESTE**



**Luberon**

**Mairie de CÉRESTE**  
Alpes de Haute Provence

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**Vendredi 17 juin 2022 à 17 h 30**

**Salle du conseil municipal**

**Etaient présents** : Gérard BAUMEL, Jean-Louis de BOISSEZON, Pierrette FRIMAS, Geneviève MAZUEL, Stéphan PACCHIANO, Michel HAMEAU, Stéphane DURBEC, Serge NALET et Claire VOLTUCCI.

**Procuration** de Céline MALLEGOL à Pierrette FRIMAS, de Laurence BIENBOIRE à Stéphane DURBEC et de Jean-Marie WILLOCQ à Stéphan PACCHIANO.

**Absents excusés** : Anne-Catherine KAUFFMANN, Olivier ORSINI et Delphine ROQUES

### **Ordre du jour :**

Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal, séance du 11 avril 2022.

Désignation d'un secrétaire de séance.

- 1- Désignation d'un membre du conseil municipal pour la délégation urbanisme

Informations diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DELEGATION URBANISME ( DE 2022 24)**

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal que selon l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un de ses adjoints».

Par arrêté municipal n°2021-70 en date du 26 mai 2021 Mme MALLEGOL Céline, Adjointe au Maire, a reçu délégation à l'urbanisme avec signature des autorisations d'urbanisme.

De plus, le conseil municipal dans la séance du 5 juin 2015 a adhéré au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

Selon l'article L422-7 du Code de l'urbanisme, « si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision».

En conséquence, seul le conseil municipal, par délibération, désigne un de ses membres pour délivrer l'autorisation d'urbanisme soit à main levée ou à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande aux élus présents qui est candidat à cette fonction. Au sein de l'assemblée personne ne se porte candidat. Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 13 juin de Madame Céline MALLEGOL qui se présente à la délégation urbanisme.

Monsieur le Maire demande si le vote se fait à bulletin secret ou à main levée.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

**-de voter** à main levée

**-désigne Madame Céline MALLEGOL** pour signer par délégation des autorisations d'urbanisme au nom de Monsieur le Maire ou d'un membre de sa famille.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- Le 18 juin 2022 : Cérémonie devant le monument aux morts pour la journée nationale commémorative de l'appel du 18 juin du général de Gaulle

La séance est levée à 17h50.

Le Secrétaire de séance  
Geneviève MAZUEL

Le Maire  
Gérard BAUMEL

|   |
|---|
| Informations : le procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désigné(e) par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus. |
|---|